

Le Synerpa salue la nomination de Paul Christophe au poste de ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de la désignation du nouveau gouvernement, le Synerpa tient à exprimer ses plus sincères félicitations à monsieur Paul Christophe pour sa nomination au poste de ministre des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Élu député depuis 2017, **Paul Christophe a été rapporteur du projet de loi organique relatif à la dette sociale et à l'autonomie où il a pu œuvrer à la création de la cinquième branche de la Sécurité sociale en 2020.** Il a été rapporteur de la loi pour le plein emploi en 2023 et rapporteur de la branche famille lors des PLFSS 2023 et 2024. **Très engagé sur la question des aidants, du handicap, du travail et de l'emploi,** Paul Christophe a porté plusieurs lois transpartisanes durant ses mandats telles que la loi sur les dons de jours de repos aux aidants familiaux (2018) et la loi visant à reconnaître le statut de proche aidant (2019). Il a été élu président de la commission des Affaires sociales en 2024.

Ces valeurs sont en parfaite harmonie avec celles défendues par la confédération du Synerpa et les acteurs privés du grand âge.

À la veille de la reprise de l'activité parlementaire, le Synerpa se réjouit des perspectives de collaboration avec monsieur Paul Christophe, dans la continuité des actions menées par sa prédécesseure, madame Fadila Khattabi.

Dans une période propice au compromis politique, l'expérience et la vision de monsieur Paul Christophe seront cruciales pour **engager le travail de fond nécessaire pour l'avenir du secteur.** À l'horizon 2030, le pays fera face à un mur démographique qui bousculera l'ensemble de la société : le nombre de personnes de plus de 60 ans va passer de 17 à 27 millions d'ici 2050. Pour y répondre, **les acteurs du secteur et les forces politiques devront coordonner leurs actions afin de répondre à cette transition démographique majeure.**

Le Synerpa offre dès à présent son soutien à l'action de monsieur Paul Christophe pour répondre aux enjeux actuels du grand âge :

- Des mesures pérennes pour répondre à **l'enjeu d'attractivité des métiers** d'ici 2030
- Le respect d'une **équité de traitement** pour tous les salariés de la branche
- **Une réforme profonde du système de financement** afin d'avoir une visibilité sur le long terme, essentielle pour les entreprises du secteur
- **Un soutien financier d'envergure** à destination des établissements et services d'aide à domicile percutés par un contexte inflationniste sans précédent

Les acteurs privés du grand âge jouent un rôle complémentaire indispensable aux côtés des acteurs publics et associatifs, contribuant significativement au tissu économique et social des territoires. Une récente étude, du cabinet Roland Berger, de décembre 2023, souligne l'impact incontournable du secteur privé commercial en termes de création d'emplois, d'investissements et d'innovation dans les modèles de prise en charge.

En cette période charnière pour le grand âge, le Synerpa souhaite donc répondre à cette cause nationale aux côtés de la chambre récemment élue et du gouvernement nouvellement formé. La fédération se tient prête à travailler avec monsieur Paul Christophe pour élaborer **des politiques publiques structurelles indispensables pour faire face au vieillissement de la population des prochaines années.**

Réaction du président du Synerpa, Jean-Christophe Amarantinis : « d'ici la fin de la décennie, l'impact du choc démographique aura transformé les différents pans de la société. Le grand âge doit donc être adressé dès aujourd'hui, ensemble, afin qu'une société du bien-veillir s'incarne pleinement. Le respect et la dignité de la fin de vie guident la mission d'accompagnement des acteurs privés du grand âge. Cet objectif est désormais une cause nationale et citoyenne nécessitant l'aide de l'ensemble des forces politiques du pays. »

À propos du Synerpa

Créé en juin 2001, le Synerpa est la première confédération de l'hébergement, de l'aide et de l'accompagnement de la personne âgée. Il regroupe les principaux acteurs privés français des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), des résidences services seniors (RSS) avec le Synerpa RSS, des services et soins à domicile avec le Synerpa Domicile. Le Synerpa rassemble au total 3 500 adhérents, dont 2 000 EHPAD, 300 résidences seniors et maisons partagées et 1 200 agences de services et soins à domicile, soit plus de 300 000 personnes hébergées et aidées et 170 000 salariés. Depuis 2019, le Conseil national des établissements thermaux (CNETH) qui représente 110 établissements est également un syndicat affilié du Synerpa.

Contacts presse

HAVAS Paris – Quentin Zimmermann – Tél. : 06 44 26 51 41 – Email : quentin.zimmermann@havas.com
Synerpa – Elisabeth Roy – Tél. : 06 17 49 56 64 – Email : roy@synerpa.fr